



Flash Info CTEL^{*} du 13 Septembre 2018

* Comité Technique d'Etablissement Local

SUD-HEH : 31 06 91

UPC et CSAPA : le syndicat SUD gagne son procès pour la prime

En 2016, le syndicat SUD avait constaté que l'indemnité de travaux dangereux de 1ère catégorie n'était pas versée aux agents des services de l'UPC et du CSAPA. Or cette prime doit être versée aux services accueillant : « Affectation dans les services de malades agités et difficiles et Affectation dans les services d'admission des malades atteints de troubles psychiques ».

Suite à l'interpellation du syndicat SUD, la direction a versé la prime aux agents de l'UPC avec un rappel d'un an mais a refusé de la verser aux agents du CSAPA.

SUD est allé au tribunal administratif et a représenté les agents des CSAPA d'HEH et de la Croix Rouge.

En juillet 2018, le juge a décidé de suivre SUD et

a demandé le versement de la prime à tous les agents de ces services.



© — c — oto — 91 — 7

Pour SUD, le combat pour les agents de l'UPC et des CSAPA a payé avec l'obtention de cette prime.

Maladie et report de CA : SUD au combat

Les agents qui ont eu des arrêts maladies entre un an à deux ans ont le droit de reporter leurs congés annuels et d'en bénéficier à leur retour.

SUD a été en procès contre une note de service de la DPAS qui ne respectait pas la législation pour le report des congés annuels.

Le juge a rappelé aux HCL « le report automatique des congés annuels des agents n'ayant exercé aucun service effectif au cours de l'année écoulée ».

Si vous rencontrez des difficultés pour poser vos CA lors de votre reprise, après vos arrêts maladie, contactez-nous.



Heures supplémentaires : Inégalité entre les agents !

SUD a dénoncé l'explosion des comptes d'heures. SUD a demandé que tous les agents puissent avoir le choix entre le paiement des heures supplémentaires ou de les poser sur le compte d'heure.

Changements de Plannings et nécessité de service

De nombreux agents nous ont alertés sur les changements de plannings qu'ils vivent de façon récurrente. SUD a dénoncé ces abus et ces pressions sur le personnel. A la moindre absence dans une équipe, c'est le personnel restant qui est pris en otage au nom d'une prétendue « **nécessité de service** ».

En droit, la nécessité de service est une notion très relative puisqu'aucun texte juridique n'en donne une définition. Seule la « nécessité absolue de service » directement liée à des événements graves et imprévisibles peut justifier les rappels de personnel (plan blanc). L'absence pour maladie d'un collègue ne rentre pas dans cette catégorie d'événements exceptionnels et imprévisibles.

L'absentéisme ordinaire constitue un événement banal qui doit se gérer par anticipation en calibrant les pools de remplacement en fonction du taux d'absentéisme moyen : la direction ne le fait pas !

En aucun cas, la direction ne peut invoquer la nécessité de service pour supprimer des repos ou des congés alors qu'elle a elle-même délibérément mis en péril la continuité des soins en réduisant les effectifs des pools.

Il n'existe aucune obligation pour un agent en congés annuels, en repos ou en RTT de revenir travailler : pour vous protéger, ne donnez pas vos numéros de portables à votre encadrement. Vous avez droit au respect de votre vie privée et vous avez le droit de ne pas être dérangé durant vos repos, bien mérités !

Dîtes NON aux réquisitions abusives et OUI au respect de VOS DROITS.

SUD dénonce ces dérives qui nuisent à l'équilibre Travail/ Vie privée : n'hésitez-pas à nous contacter en cas de pression ou d'abus.



Réorganisation du bloc d'Urgences- pavillon H

A partir du 1^{er} novembre 2018, le bloc d'urgences et de greffes, situé au rdc du pavillon H, fonctionnera avec 4 salles armées du lundi au dimanche avec l'accueil de l'activité de chirurgie d'urgences issue de Desgenettes.

4 salles armées en journée et 2 salles armées la nuit.

IBODE en 12h (effectif 35,39 ETP au 1er novembre).

8 IBODE/jour du lundi au vendredi ; 7 IBODE/jour les samedis-dimanches ; 4 IBODE /nuit.

IADE en 12h (25,25 ETP au 1er novembre).

4 IADE/jour du lundi au dimanche

2 IADE/nuit

ASDE en 12h (17,7 ETP au 1er novembre).

3 ASDE/jour du lundi au dimanche

3ASDE/nuit du lundi au vendredi et 2 ASDE/ nuit le samedi, dimanche et férié.

Pour SSPI :

2 IADE du lundi au vendredi 7h30-19h30, 1 IDE SSPI 9h40-20h, et 1 ASDE 7h30-15h20

1 IADE ou 1 IDE SSPI 19h30-7h30

1 IADE ou 1 IDE SSPI 7h30-19h30 les samedis-dimanches

Pour la pré-désinfection de l'instrumentation opératoire sera assurée par l'équipe dédiée ASDE du lu. au ve. de 8h00 à 19h30. En dehors de ces horaires, ces tâches seront ajoutées aux ASDE des salles opératoires d'urgence.

Le brancardage

Le transport des patients en dehors du pavillon H sera assuré par les agents du STIP.

Pour les transports des patients des services de chirurgie d'urgences, il sera assuré par les ASDE du service et les IADES et IBODES.

L'entretien

Les sols du SSPI, les couloirs, bureaux et vestiaires seront pris en charge par une société privée.

SUD a dénoncé le manque de sécurité pour les soignants seuls la nuit. En cas de difficulté, les soignants ne pourront pas faire appel aux autres soignants, pris au bloc. En cas d'urgences, le temps que le soignant d'astreinte arrive, qui armera la salle ? Pour la direction, ce sera comme aujourd'hui sur G. Ce sera l'astreinte qui armera la salle et le patient sera pris en charge par les anesthésistes au bloc ou au déchoquage.

Nous avons alerté la direction quant à la sécurité des patients et à la santé des soignants travaillant dans ce stress.

Pour la direction les 12h ne serait pas attractif pour embaucher des IADES : SUD a proposé à la direction de proposer des horaires qui attireraient les IADES sur HEH.

SUD a dénoncé la non-prise en compte de l'augmentation de la charge de travail liée à la salle hybride.

SUD a aussi dénoncé la charge de travail du cadre de santé qui sera seule.

SUD a dénoncé les tâches qui s'ajoutent aux ASDE comme la pré-désinfection la nuit et les we.

SUD a voté contre ce projet qui ne permet pas de respecter la sécurité des patients.

Le SAMU

Les agents du CRRA

La direction souhaite améliorer le délai de décroché. Pour cela, elle envisage un renfort de 8 ETP pour les ARM (assistant de régulation médicale) en 2018. L'effectif passerait de 42 à 50 ETP. Il y a eu un concours au 1er trimestre avec des recrutements depuis janvier 2018 qui vont s'étaler jusqu'à fin 2018. SUD a aussi dénoncé l'insuffisance des 8 ETP : ce renfort ne tient pas compte des départs courant 2018-2019.

Le SMUR

Depuis des années, la réglementation n'est pas respectée : les équipages ne sont constitués que d'un ambulancier et d'un médecin. Or il faut aussi que soit présent un IDE. De nombreux glissements de tâches ont lieu avec les risques inhérents à ce type de pratique pour les patients.

Les ambulancier(e)s

L'effectif va subir une baisse de personnel : il passe de 47 ETP à 43 ETP. Or sur les 47 ETP, il y a 5 agents absents pour diverses raisons. Donc au lieu d'avoir 43 ETP en 12h, il y aura 38 ETP !

Les Infirmier(e)s

L'effectif aura un renfort de 6 ETP. Or, à ce jour, il manque 5 ETP pour respecter la réglementation du SAMU. Donc ce renfort reste largement insuffisant et les équipages seront toujours incomplets pour effectuer leur mission à bien.

Depuis juillet, un second hélicoptère à effectif constant est affecté au SAMU. Evaluation au 31 octobre 2018.

SUD a voté contre car les renforts sont largement insuffisants, et ne permettent ni le respect de la réglementation ni le respect de la sécurité des patients.

Transfert T4-T5 sur E5

Au 1er octobre, transfert de T4-T5 vers E5 pour rapprocher la chirurgie des blocs de H.

SUD a voté contre étant donné les effectifs cibles largement insuffisants au vu de la lourdeur de la charge de travail non prise en compte par la direction.

Externalisation de l'entretien du service imagerie pavillon T sous-sol

Dès le 4/10/2018, l'entretien imagerie interventionnelle sera fait de 6h à 7h30.

Sur H, il y aura 303,8 m2 fait en 1h soit 3 salles et le couloir. Il y aura un travail en commun avec les ASDE du blocs.

Des formations en brancardages et en identitovigilance seront données aux agents. Sur le pavillon T ne resterait que des fonctions d'accueil et de brancardages.

SUD a voté contre car les conditions de travail ne respectent pas la santé des agents.



31 06 91 / 04 72 11 06 91



heh.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr



<http://sudsantesociaux69.org>



Suivez-nous aussi sur facebook : SUD / Hospices Civils de Lyon

